



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MARS 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :
Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Laurence MAIROT, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean Pierre VAGNE.

Conseillers Absents : aucun

Procurations de vote : aucune

19 conseillers présents ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Claire APFFEL
Madame la maire débute la séance à 20h15

Ordre du Jour :

1- Restitution de l'enquête

2- Finances - Délibérations

- a. Délibération concernant le compte-rendu du conseil municipal du 27/02/23 ;
- b. Comptes de Gestion 2022 budget principal – lotissement Arguel – Lotissement Sur le Mouthier,
- c. Comptes Administratifs 2022 budget principal – lotissement Arguel – Lotissement Sur le Mouthier,
- d. Affectation des résultats 2022 budget principal – lotissement Arguel – Lotissement Sur le Mouthier,
- e. Budgets Primitifs 2023 : Budget Communal – Budget lotissement Arguel – Budget lotissement Sur le Mouthier,
- f. Vote des 2 taxes : Foncier bâti et foncier non bâti,
- g. Subvention course cycliste
- h. Convention GBM 2023 : transfert de compétences voiries et éclairages
- i. Rénovation de l'ancienne école en 3 logements communaux

3- Animation

4- Développement durable

5- Questions diverses

En préambule tour de table pour accueillir M. Pierre-Alain DUQUET qui rejoint le conseil en remplacement de M. Philippe GIRARD.

1. Restitution de l'enquête :

Une prochaine commission communication sera consacrée plus spécifiquement au traitement détaillé de l'enquête.

Il y a eu 304 réponses d'adultes et 50 réponses d'enfants.

Pour cette restitution il n'est pas tenu compte ce soir de l'enquête des enfants dont les questions ont été adaptées à l'âge des enfants.

Les résultats de l'enquête sont très différents en fonction de l'âge des sondés. Les 5 projets qui arrivent en tête des moins de 20 ans sont quasiment ceux qui arrivent en dernier chez les plus de 65 ans, le scénario se répète également pour les sondés qui ont entre 20 et 40 ans.

Les attentes des moins de 65 ans sont plus tournés vers l'écologie quand les plus de 65 ans se tournent d'avantages vers le patrimoine bâti.

Les résultats en fonction du nombre de personnes par foyer révèlent des divergences similaires.

Globalement les résultats sont les suivants concernant les 3 projets prioritaires :

- 43 % pour l'installation d'un maraîcher
- 38 % pour la reforestation et la lutte contre les incendies
- 36 % pour la maison médicale
- 30 % pour la sécurisation des chemins piétons et la création de voies cyclables
- 20 % pour la maison de l'autonomie
- 20 % pour la création de logements intergénérationnels
- 19 % pour la création d'une structure d'accueil pour la petite enfance
- 14 % pour la sauvegarde de la chapelle d'Arguel
- 13 % pour la rénovation et la mise en valeur du mobilier de l'église
- 10,5 % pour la sauvegarde du fort Rolland
- 8 % pour la création d'une ludothèque/bibliothèque

7 réponses pour les moins de 20 ans, qui sont plus tournées par l'écologie.

Une centaine de personnes ont fait des commentaires, donnant environ 600 commentaires (toutes questions confondues). Certains commentaires étaient agressifs.

Avant de commencer les délibérations financières, Mme la Maire demande si des conseillers souhaitent apporter des modifications au compte-rendu de la séance du 27 février. Aucune remarque n'étant faite, Mme la Maire met l'approbation du compte-rendu au vote. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Finances – délibérations

a. Comptes de gestion 2022 pour le budget principal, le lotissement d'Arguel et lotissement sur le Mouthier

- Budget principal :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022, le compte de gestion du Receveur Municipal et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratifs pour le même exercice.
- Compte de gestion lotissement Arguel :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022, le compte de gestion du Receveur Municipal et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du lotissement d'Arguel du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les

écritures sont conformes à celles du Compte Administratifs pour le même exercice.

- Compte de gestion lotissement sur le Mouthier
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022, le compte de gestion du Receveur Municipal et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du lotissement sur le Mouthier du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratifs pour le même exercice.

b. Comptes administratifs 2022 pour le budget principal, le lotissement d'Arguel et lotissement sur le Mouthier

Proposition de président de séance : Flavien Chanson

Vote à l'unanimité pour que M. Chanson soit président de séance.

En application de l'article L.2121-14 du CGT, la Maire, Madame Hamelin se retire de la séance au moment du vote des comptes administratifs.

M. Chanson précise que Mme la Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 10 membres présents (outre la Maire) est atteint pour les votes des 3 comptes administratifs.

- Compte administratif budget principal :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, le compte administratif du budget principal et arrête les comptes aux résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 2022 | 981 988,04 | 393 764,88 |
| Dépenses 2022 | - 700 633,92 | - 496 471,12 |
| Résultat net de l'exercice 2022 | 281 354,12 | - 102 706,24 |
| Report de l'exercice 2021 | 885 397,36 | - 158 180,96 |
| Résultat de clôture 2022 | 1 166 751,48 | - 260 887,20 |

Le Conseil Municipal détermine le besoin de financement :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Solde d'investissement reporté | - 260 887,20€ |
| Reste à réaliser 2022 en dépenses | - 19 000,00€ |
| Besoin de financement | + 279 887,20€ |

- Compte administratif lotissement Arguel :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, le compte administratif du lotissement Arguel et arrête les comptes aux résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 2022 | 0 | 6 453,68 |
| Dépenses 2022 | - 7 545,68 | - 0 |
| Résultat net de l'exercice 2022 | - 7 545,68 | 6 453,68 |
| Report de l'exercice 2021 | 97 318,03 | - 6 453,68 |
| Résultat de clôture 2022 | 89 772,35 | 0 |

- Compte administratif lotissement sur le Mouthier :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, le compte administratif du lotissement sur le Mouthier et arrête les comptes aux résultats suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------------|----------------|--------------------|
| Recettes | 52 599,22 | 25 539,22 |
| Dépenses | - 52 599,22 | - 52 599,22 |
| Résultat de l'exercice | 0 | - 27 060,00 |
| Report de l'exercice 2021 | 0 | - 25 539,22 |
| Résultat de clôture 2022 | 0 | - 52 599,22 |

Mme la Maire précise que depuis 2017, 88 268,46€ ont été dépensés pour ce projet.

c. Affectation des résultats 2022 pour le budget principal, le lotissement Arguel et le lotissement sur le Mouthier

- Affectation des résultats budget principal :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022, le compte de gestion du Receveur Municipal, le compte administratif et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2022 aux comptes suivants :

| | |
|--|---------------|
| Au R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | - 279 887,20€ |
| Au D001 Solde d'investissement reporté (Déficit) | - 260 887,20€ |
| Au R002 Excédent de fonctionnement reporté | + 886 864,28€ |

- Affectation des résultats lotissement Arguel :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022, le compte de gestion du Receveur Municipal, le compte administratif et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2022 aux comptes suivants :

| | |
|--|--------------|
| Au D001 Solde d'investissement reporté (Déficit) | - 0 € |
| Au R002 Excédent de fonctionnement reporté | + 89 772,35€ |

- Affectation des résultats lotissement sur le Mouthier :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022, le compte de gestion du Receveur Municipal, le compte administratif et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2022 aux comptes suivants :

| | |
|--|---------------|
| Au D001 Solde d'investissement reporté (Déficit) | - 52 599,22 € |
| Au R002 Excédent de fonctionnement reporté | + 0 € |

d. Budgets primitifs 2023 pour le budget principal, le lotissement d'Arguel et lotissement sur le Mouthier

- Budget communal 2023

Mme la Maire reprend les chiffres donnés lors de la commission finances du 21 mars et qui avait été envoyé à l'ensemble des élus.

M. Chanson expose les raisons pour lesquelles il s'abstiendra lors du vote de ce budget.

« Le projet de mise en valeur du mobilier de l'église va coûter plus d'un demi-million d'euros d'argent publique. Quand bien même nous bénéficions de 80 % de subventions de l'État et du Département, compte tenu de l'endettement de l'un et de l'autre nous ferons porter à nos enfants ces dépenses sans que ces générations n'en expriment le besoin. Il est de notre responsabilité en tant qu'élu de mettre en œuvre des politiques structurantes pour la commune, de répondre aux préoccupations des jeunes générations et de s'attaquer au défi de la lutte contre le réchauffement climatique et son adaptation. »

M. D. Duquet regrette quant à lui l'absence de débat sur ce projet depuis le début du mandat. « Ce projet a été conduit sans concertation, aucune discussion n'a permis de connaître l'avis des différents conseillers ni de discuter de la pertinence du projet ». Il rappelle qu'il a voté contre le projet en 2022.

Une conseillère rappelle que ce projet n'a jamais été évoqué lors des multiples réunions

préparatoires d'élaboration du projet de mandat.

Mme Apffel demande l'historique exacte de la conduite de ce projet.

M. Vagne répond que le projet a été exposé au conseil à deux reprises et que des votes ont eu lieu.

M. D. Duquet répond qu'il s'agissait pour le premier d'un vote pour une étude préalable et non d'un vote pour le projet, et pour les autres il s'agissait de votes pour des demandes de subventions.

M. Chanson rappelle également que les évocations du projet en conseil n'ont pas donné lieu à débat puisqu'il s'agissait d'une simple présentation et qu'à la seule commission sur le sujet, le débat n'a pas pu avoir lieu suite au départ anticipé de M. Gentine.

Un conseiller évoque également la fermeture au public de l'église et la fin prochaine des messes seulement trimestrielles dans cette église.

Il est évoqué la possibilité d'utiliser d'avantage l'église.

M. Chanson rappelle que si nous en sommes propriétaires c'est bien la paroisse qui en est affectataire et que toute utilisation des lieux ne peut se faire qu'avec l'aval de la paroisse. Et quoiqu'il en soit la pose de feuilles d'or n'améliorera pas son acoustique et son état actuel permet déjà la tenue de concert en son sein.

M. Chanson ajoute que le dernier rapport du GIEC nous rappelle l'urgence d'agir aujourd'hui et d'y consacrer des moyens inédits. Le changement climatique impliquera des changements dont on ignore aujourd'hui l'ampleur, bon nombres d'événements aujourd'hui récurrents paraissaient impensables il y a seulement 2 ou 3 ans. Il nous faut conduire une action publique tournée vers l'avenir qui soit anticipatrice et non conduire des projets décoratifs sans la moindre urgence.

M. Gentine souligne que le repas de la paroisse pour le soutien au projet a réuni 200 personnes récemment. L'argent collecté par ce repas et l'aide de la paroisse vont aider.

Mme Chambrey rappelle que seuls 13% des 304 personnes ayant répondu au questionnaire ont jugé que ce projet faisait partie des 3 projets prioritaires.

Le rapport de l'adjoint aux Finances entendu,

Le Conseil Municipal vote à 12 voix POUR, 7 abstentions le Budget primitif 2023 dont les comptes sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|---|---------------------|---------------------|
| Crédits votés au titre du présent budget | 1 526 750,00 | 1 038 900,00 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 886 864,28 |
| Total de la section Fonctionnement | 1 526 750,00 | 1 925 764,28 |
| Crédits votés au titre du présent budget | 984 100,00 | 1 286 487,20 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 260 887,20 | |
| Restes à réaliser | 19 000,00 | |
| Total de la section Investissement | 1 263 987,20 | 1 286 487,20 |

- Budget lotissement Arguel 2023

Le rapport de l'adjoint aux Finances entendu,

Le Conseil Municipal vote à 19 voix POUR le Budget primitif 2023 du lotissement Arguel dont les comptes sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|---|------------------|------------------|
| Crédits votés au titre du présent budget | 89 772,35 | 0 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 89 772,35 |
| Total de la section Fonctionnement | 89 772,35 | 89 772,35 |
| Crédits votés au titre du présent budget | 0 | 0 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 0 | |
| Total de la section Investissement | 0 | 0 |

- Budget lotissement sur le Mouthier 2023

Le rapport de l'adjoint aux Finances entendu,

Le Conseil Municipal vote à 19 voix POUR le Budget primitif 2023 du lotissement sur le Mouthier dont les comptes sont les suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|---|-------------------|-------------------|
| Crédits votés au titre du présent budget | 102 599,22 | 102 599,22 |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 0 |
| Total de la section Fonctionnement | 102 599,22 | 102 599,22 |
| Crédits votés au titre du présent budget | 102 599,22 | 155 599,22 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 52 599,22 | |
| Total de la section Investissement | 155 599,22 | 155 599,22 |

Subventions : le département peut doubler sa subvention sur un projet de mandat défini. Ce projet doit être fléché d'ici 2028.

M. Chanson estime qu'il conviendrait de garder ce doublement pour le financement d'un projet d'envergure, le projet de rénovation de l'ancienne fruitière devra mobiliser plus d'un million d'euros et nécessitera le concours de tous les financeurs potentiels pour boucler le budget.

Il ne s'agit pas que d'un choix financier mais également politique. Faire du projet de mandat la mise en valeur du mobilier de l'église marquerait une absence de vision politique pour la commune.

Plusieurs conseillers estiment que si le plafond est atteint, il faut demander immédiatement ce doublement car le projet sur l'ancienne fruitière n'en est qu'au début. Les études à mener sont très longues. Le projet ne pourrait être finalisé que lors du prochain mandat.

Pour l'église, le doublement bonus « projet de mandat » permet d'obtenir 60k€ supplémentaire.

Pour l'ancienne fruitière le projet et donc le financement pourrait être plus importants et donc la subvention doublée plus importante également. La question est de savoir si le bonus peut être supérieur à 60k€.

Mme la Maire propose de vérifier quel est le plafond du bonus et propose que le choix du « projet de mandat » soit défini lors du prochain conseil, une fois tous les éléments vérifiés.

e. Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023

Mme la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Concernant le taux sur le foncier bâti, notre taux est proche de celui des communes environnantes. La moyenne est proche de 34%.

Concernant le taux sur le foncier non bâti, notre taux est dans la moyenne haute par rapport aux communes avoisinantes. La moyenne se situe vers 24%.

Après cet exposé et en avoir délibéré, et vu les articles 1636B *sexies* à 1636 *undecies* et 1639A du code général des impôts, le conseil municipal décide, par 19 voix POUR, de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 15,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,41%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 20,92%

f. Subvention course cycliste du 14/04/23 pour 100 €

La course cycliste professionnelle Classic Grand Besançon Doubs passera par la commune le 14 avril prochain. A cet effet la commune est sollicitée pour soutenir cette course.

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR cette subvention de 100€ à la Team Organisation Marchaux.

Cette somme sera inscrite au compte 6574 – Subvention de fonctionnement de droit privé.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

g. Convention GBM 2023 : transfert de compétences voiries et éclairages

La communauté urbaine du Grand Besançon exerce depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place des communes membres, les compétences définies à l'article 6 de ses statuts parmi lesquelles les compétences « voiries », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ».

Remarque générale : il y a de moins en moins de travaux à leur faire faire et notre contribution reste la même.

Un conseiller rappelle qu'il faut bien penser à demander les travaux.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Se prononcent sur le modalités d'exercice des missions confiées aux communes dans la convention de gestion des services d'entretiens « voiries », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation »,
- Autorisent Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

h. Rénovation de l'ancienne école en 3 logements communaux

Sur proposition de Mme la Maire et après délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité, les membres du Conseil autorise Mme la maire à :

- Poursuivre les démarches administratives et financières afférentes au projet,
- Lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet,
- Signer l'ensemble des marchés afférents dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération,
- Solliciter l'ensemble des partenaires
- Et à signer les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Rappel des chiffres pour cette opération :

- Montant prévisionnel des travaux : 207 000€ HT
- Montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre : 34 290€ HT
- Montant prévisionnel des autres prestations intellectuelles : 48 936€ HT
- Montant prévisionnel des frais annexes : 5 000€ HT
- **Montant total : 295 226€ HT**

Rappel du plan de financement prévisionnel :

- Etat (DETR/DSIL) : 70 000€
- Département du Doubs : 45 000€
- GBM : 35 000€
- SYDED : 35 000€
- **TOTAL : 185 000€**

3. Animation

Proposition d'alternance tous les ans entre vide-greniers (1^{er} octobre 2023) et fête de village et des associations

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'alternance des événements.

Il est rappelé que Orgue en ville sera présent lundi 3 juillet pour un concert baroque à l'église. Il faut que la paroisse accepte l'utilisation de l'église. Mme la Maire précise que l'association Orgue en ville s'en occupe.

Vide-grenier : M. Martin sollicite les bénévoles des associations et des bénévoles parmi les conseillers (pour le marquage des emplacements, indiquer les parkings, poser les pancartes et la rubalise, accueillir les participants). Il pourrait être intéressant de savoir si d'autres communes alentour proposent un vide-grenier à la même date.

4. Développement durable

Synthèse du 6^{ème} rapport du GIEC – rédigé par 90 scientifiques internationaux et 195 pays membres.

Les 8 dernières années ont été les plus chaudes depuis le 18^{ème} siècle. C'est une bombe à retardement climatique.

Les conséquences d'un réchauffement à +4° c'est 2 milliards de personnes qui ne pourront plus vivre dans leur environnement.

La perte de rendement agricole avec le réchauffement et de gros aléas climatiques, c'est par exemple -30% pour l'Inde. La pêche sera également touchée.

PRECONISATIONS du GIEC :

Il faut changer de modèle. Car plus on attend plus les changements seront brutaux et incontrôlables. La fenêtre d'ouverture pour inverser la tendance et rester sous les +2° c'est MAINTENANT !

Les pays riches polluent beaucoup plus et les riches polluent également plus que les pauvres qui subissent quant à eux beaucoup plus les effets du réchauffement ;

Les solutions en terme de transition énergétique :

- Le solaire et éolien
- Le nucléaire
- La réduction des émissions de méthane / Pétrole
- La géothermie
- Sobriété et justice sociale,
- La conservation sur l'écosystème,
- La séquestration du stockage du carbone dans les forêts et les cultures agricoles
--> Nouvelles technologies,

- Plus de véhicules polluants,
- La rénovation et construction de bâtiment,
- La réservation de la forêt.

Une feuille de route est en attente.

5. Questions diverses

- Organisation de la journée de ramassage de déchets. Il y a 8 inscrits.

La journée est décalée au dimanche 02/04/23 (au lieu du samedi) car beaucoup de parents ont fait remonter que les enfants sont souvent pris les samedis par les activités extra-scolaires. Attention, ce changement de dernière minute risque d'être pénalisant pour cette action.

- Prochaine réunion de la commission Communication le jeudi 6 avril à 20h30 pour la gazette.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 09 mai 2023 à 20h à la salle associative.
Le conseil municipal se termine à 22h35

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 12 juin 2023

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 16 juin 2023

La Maire,

Catherine HAMELIN

